

**Communiqué de presse  
de George PAU-LANGEVIN,  
ministre des Outre-mer**

**Paris, le 27 octobre 2015**

## ***Un pas de plus vers la Cité des Outre-mer***

Conformément à l'engagement du Président de la République, le ministère des Outre-mer travaille à la réalisation de la Cité des Outre-mer. Une nouvelle étape vient d'être franchie.

Souhaitant une mise en œuvre de la Cité des Outre-mer dans les meilleures conditions et délais, le ministère des Outre-mer, la Ville de Paris et le Conseil régional d'Île-de-France, vont très prochainement signer une convention pour mettre en place une mission de préfiguration chargée de proposer des modalités opérationnelles de constitution : concept du projet, lieux pressentis, coûts d'opération, financement, coûts de fonctionnement, modalités de gestion, etc.

Très concrètement, les 29 septembre 2015 et 8 octobre 2015, le conseil de Paris et le Conseil régional d'Île-de-France ont adopté des délibérations par lesquelles ils engagent leurs collectivités dans un partenariat avec le ministère des outre-mer. Objectif affiché, mettre en place à brève échéance une mission d'élaboration de scénarii techniques concrets préalables à la prise de décision quant à la localisation, à la programmation et aux modalités de financement de la Cité des outre-mer.

La Cité des Outre-mer entend favoriser un nouveau regard sur les territoires ultramarins et être un lieu d'échanges et de rencontres. Elle a pour objectif de valoriser les cultures, les arts, les traditions, l'art de vivre et les savoir-faire auprès de la communauté nationale et internationale.

François Hollande a souhaité que ce lieu de diffusion des cultures et des savoirs des Outre-mer puisse être ouvert avant la fin de ce quinquennat. Madame George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer se réjouit de cette avancée et met tout en œuvre pour que la Cité des Outre-mer ouvre ses portes d'ici à 2017.

**Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris**

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises